

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 8 avril 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 27 ; de présents = 24 ; de votants = 27

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

**Date de convocation : 02/04/2026**

**Date de publication : 10/04/2026**

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Eric YGER, Françoise LÉOST-TRÉMEL, Jean-Michel WILMET, Mélanie DEQUÉ, Antoine DEGUEN, Nathalie BONNOUVRIER, Alain BLOT, Nadège GOUY, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Sandrine BESSON, Magaly BOZEC, Séverine FROSTIN, Maryam ABOU-MERHI, Bénédicte RUISSEAU, Jérôme PICARD, Clément ROUSSEAUX, Thomas DUBOIS, Sophie RIBAUT, Martine SALLARD, Jean-Yves ANGER, Gérard TARDIF, Anne JACQUEMAIRE

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Claire PEYROTTE (pouvoir à Bénédicte RUISSEAU), Jérémy FRANCOIS (pouvoir à Sophie RIBAUT), Jean-Luc ALLORY (pouvoir à Gérard TARDIF)

SECRETAIRE DE SEANCE : Eric YGER



**AFFAIRE 2026.016 : COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, la commission d'appel d'offres (CAO) à caractère permanent est composée du maire ou son représentant et de 5 membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est également procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

D'autres personnes peuvent être amenées à siéger dans la CAO sans toutefois pouvoir participer aux délibérations : c'est le cas des techniciens chargés de suivre l'exécution du marché, des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans le domaine objet du marché, du comptable public ou du représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Après accord unanime sur le vote à main levée et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITE**

**ELIT** les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres suivants :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
1. Eric YGER	1. Maryam ABOU-MERHI
2. Jean-Michel WILMET	2. Séverine FROSTIN
3. Antoine DEGUEN	3. Jérôme PICARD
4. Magaly BOZEC	4. Thomas DUBOIS
5. Gérard TARDIF	5. Anne JACQUEMAIRE

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

Le Maire,  
Philippe LANDURÉ



Publié le 14 avril 2026